



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Dechets radioactifs : Manche

Question écrite n° 13141

### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que la Cogema se voit réaliser moins de bénéfice, 459 millions de francs contre 758 millions en 1987. Les résultats de l'an prochain (1989) dépendront en partie de la date de mise en service de la nouvelle unité de La Hague (Manche) qui doit retraiter 800 tonnes de déchets irradiés par an. Il lui demande quand cette nouvelle unité devrait être opérationnelle.

### Texte de la réponse

Reponse. - La nouvelle unité de La Hague, l'usine UP 3, aura une capacité de 800 tonnes par an. Elle sera entièrement consacrée, pendant ses dix premières années de fonctionnement, au retraitement des combustibles que trente et une compagnies d'électricité étrangères lui ont confié par contrat. La construction est entièrement préfinancée par ces compagnies. Les travaux de finition des différents ateliers de l'usine UP 3 se sont poursuivis durant tout l'été 1989 au rythme prévu. Les essais d'intégration des ateliers de moyenne activité (purification uranium, purification plutonium, stockage uranium, stockage plutonium, bâtiment central) ont ainsi pu débuter au cours du mois d'août. Il en a été de même pour l'atelier de séparation uranium-plutonium à la mi-septembre 1989. Six tonnes d'uranium ont été transférées dans UP 3 le 17 août pour permettre d'effectuer les essais finaux d'endurance, dernière étape avant la mise en service actif de l'usine. L'autorisation de mise en actif a été délivrée le 16 novembre 1989. L'usine a ainsi pu, le 17 novembre, dans un schéma provisoire la reliant à la tête de l'usine UP 2, recevoir un mélange d'uranium et de plutonium afin de le traiter. Depuis cette date les opérations de mise en service des ateliers successifs se déroulent selon les prévisions. La dernière étape du démarrage devrait avoir lieu en août 1990, lorsque les nouveaux appareils en zirconium en cours de fabrication auront été installés dans l'atelier de cisailage-dissolution d'UP 3.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13141

**Rubrique :** Risques technologiques

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2308